

DIRECTION DE LA VIE INSTITUTIONNELLE
Service des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU

LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

DÉLIBÉRATIONS EXÉCUTOIRES

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 50
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, M. Pascal LABELLE a donné pouvoir à Elizabeth VASSEUR, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Étaient excusé-e-s :

Mme Catherine VAUTRIN

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021 APPROBATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L2121-23,

Vu le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021,

Considérant qu'il convient de l'adopter,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 septembre 2021.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en
Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-133103-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 50
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, M. Pascal LABELLE a donné pouvoir à Elizabeth VASSEUR, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Étaient excusé-e-s :

Mme Catherine VAUTRIN

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS
RAPPORT D'ACTIVITÉ
INFORMATION DU CONSEIL**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39,

Vu le rapport d'activité présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2020,

Considérant que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Considérant que le rapport a été transmis à l'ensemble des communes de la Communauté urbaine du Grand Reims le 30 septembre 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

après examen de son contenu, de prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activité 2020 de la Communauté urbaine du Grand Reims, joint en annexe.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.
Identifiant : 051-215104217-20211108-133375-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 50
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, M. Pascal LABELLE a donné pouvoir à Elizabeth VASSEUR, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Étaient excusé-e-s :

Mme Catherine VAUTRIN

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 12 juillet 2010 et notamment son article 255, portant engagement national pour l'environnement, qui impose aux collectivités territoriales et aux EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable,

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Vu la circulaire ministérielle du 3 août 2011, précisant que ce document constitue un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement, des activités internes et des politiques mises en œuvre sur le territoire,

Considérant que le rapport sur la situation en matière de développement durable, intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire, les orientations et les programmes de nature à améliorer cette situation, doit faire l'objet d'une présentation en conseil préalablement aux débats sur le projet de budget,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 20 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

après examen de son contenu, de prendre acte du rapport de développement durable de la Ville, joint en annexe.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Laure MILLER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-133060-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 50
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, M. Pascal LABELLE a donné pouvoir à Elizabeth VASSEUR, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Étaient excusé-e-s :

Mme Catherine VAUTRIN

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

C3C pôle services urbains

**BÂTIMENTS MUNICIPAUX DU QUARTIER CHÂTILLONS
RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
POLICES D'ABONNEMENT
CERTIFICAT D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE
CONVENTIONS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération n°CM-02/432 du 23 septembre 2002 autorisant Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public avec le groupement SOCCRAM / ARRIZOLI Bernard et PERRE / SORREMO, ayant pour mandataire la société SOCCRAM, pour l'exploitation du chauffage urbain du quartier Croix-Rouge,

Considérant que ce contrat a pris effet le 1^{er} juillet 2003 pour une durée de 15 ans, avec prolongation de 10 ans par avenant n° 12 signé en 2010,

Considérant, dès lors, la nécessité de souscrire auprès de la SOCCRAM une police d'abonnement au réseau de chauffage urbain du quartier Croix-Rouge pour assurer la fourniture de chaleur aux bâtiments municipaux du quartier des Châtillons, raccordée au chauffage urbain du quartier Croix-Rouge,

Considérant les projets de polices d'abonnement et conventions de raccordement élaborées à cet effet,

Considérant la nécessité de raccorder la chaufferie de la piscine Louvois au réseau de chauffage urbain du quartier Croix-Rouge pour la durée de la délégation de service public,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 20 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

les conventions de raccordement et les polices d'abonnement au réseau de chauffage urbain du quartier Croix-Rouge pour le groupe scolaire et le gymnase Vasco de Gama, les groupes scolaires Mougne Tixier et Cavelier de la Salle, la Maison de quartier des Châtillons, le stade Marcel Thill et la Piscine Louvois pour la durée de la délégation de service public,

la convention de mise à disposition de la chaufferie de la piscine Louvois au réseau de chauffage urbain du quartier Croix-Rouge, pour la durée de la délégation de service public,

la convention de vente des Certificats d'économies d'énergie liée aux opérations de raccordement au chauffage urbain.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Laure MILLER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en
Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-133132-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2312-1,

Vu le Règlement intérieur du Conseil municipal,

Considérant que l'élaboration du Budget Primitif est précédée, pour les communes de 3 500 habitants et plus, d'une phase préalable constituée d'un débat d'orientations budgétaires,

Considérant que ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif,

Considérant que le rapport de présentation de Monsieur le Maire a été joint à la convocation de cette séance,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-134531-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

CRÉANCES ÉTEINTES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les listes de créances éteintes proposées par la Trésorière principale du centre des finances publiques de Reims Municipale,

Considérant que la M14 et la M49 ne prévoient pas l'adoption d'une délibération pour les créances éteintes mais que l'instruction DGFIP 2014 01 2048 du 2 mai 2014, opposable au comptable public, le prévoit et que des trésoriers ont été mis en débet par la Chambre régionale des comptes pour constatation de créances éteintes en l'absence de délibération,

Considérant que la créance est éteinte lorsqu'une décision de justice extérieure définitive prononce son irrécouvrabilité,

Considérant que celle-ci s'impose à la collectivité et s'oppose à toute action en recouvrement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'admettre en créances éteintes le montant de 27 195,55 € TTC sur le budget principal.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-130370-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

ADMISSION EN NON VALEURS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Vu l'autorisation permanente et générale accordée par Monsieur le Maire à Madame la Trésorière Principale de poursuivre, par mise en demeure et toutes poursuites subséquentes, les redevables retardataires des produits émis par la Ville, et fixant les seuils des poursuites pour la durée du mandat,

Considérant que Madame la Trésorière Principale du Centre des Finances Publiques de Reims Municipale a justifié des motifs qui le placent dans l'impossibilité de poursuivre le recouvrement de diverses sommes pour lesquelles il se trouve en possession des titres,

Considérant, qu'en conséquence, Madame la Trésorière Principale du Centre des Finances Publiques de Reims Municipale propose à l'admission en non-valeur des listes de diverses créances,

Considérant que le montant des admissions en non-valeur pourra être diminué en fonction des recouvrements reçus entre la date d'édition des listes et la date du conseil,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables dont le montant s'élève à 19 286,65 € TTC pour le budget principal,

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-132083-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

EXERCICE 2021
REMBOURSEMENTS DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUTUALISÉS AVEC
LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-4-1 et L. 5211-4-2,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n° 2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition dans le cadre de l'article L. 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, codifié à l'article D. 5211-16 du CGCT,

Vu sa délibération n°CM-2016-205 du 20 juin 2016, autorisant la signature des conventions de mise à disposition de services ascendante et descendante avec la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu sa délibération n°CM-2016-206 du 20 juin 2016, permettant l'instauration de services communs avec la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant qu'il convient de fixer les montants définitifs, pour l'année 2021, des remboursements des frais de fonctionnement des services mutualisés entre la ville de Reims et la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de fixer les montants définitifs des remboursements de mises à disposition de services pour l'année 2021 à :

- . 23 691 412 € pour les services de la Communauté urbaine du Grand Reims au profit de la Ville,
- . 3 399 855 € pour les services de la Ville au profit de la Communauté urbaine du Grand Reims,
- . 21 974 € pour les services de la Ville de Reims au profit du CCAS.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-133614-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 55
Représenté(s) : 4
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

N'ont pas pris part au débat et au vote :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Catherine COUTANT, M. Pascal LABELLE, M. Dimitri OUDIN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE, Mme Catherine VAUTRIN

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0

**REIMS 2028 - CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021 - COMPLÉMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subvention aux associations modifié,

Vu sa délibération n°CM-2021-150 du 22 juin 2021 portant participation de la Ville à l'Association « Reims 2028 - Capitale européenne de la Culture » et approuvant ses statuts,

Vu sa délibération n°CM-2021-203 du 27 septembre 2021 attribuant une subvention de fonctionnement de 210 000 € à l'Association,

Vu les statuts de l'association, ses membres fondateurs et le projet porté par l'Association,

Vu la demande de subvention de fonctionnement complémentaire déposée par l'Association auprès de la Ville,

Considérant la politique culturelle de la Ville pour les années 2020-2026,

Considérant que l'association « Reims 2028 - Capitale européenne de la Culture » est une des entités majeures de la candidature de la Ville pour devenir Capitale Européenne de la Culture en 2028,

Considérant les besoins financiers de l'Association « Reims 2028 - Capitale européenne de la Culture » pour l'année 2021 ainsi que sur les premiers mois de l'année 2022,

Considérant le souhait de la Ville de soutenir cette demande, s'inscrivant dans le cadre de la réalisation des objectifs convenus avec l'association,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 19 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire de 90 000 € à l'association « Reims 2028 – Capitale Européenne de la Culture » pour l'année 2021 et le début de l'année 2022.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Véronique MARCHET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en
Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-133681-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-2 et L 2311-7,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la Charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Vu les conventions annuelles et pluriannuelles signées avec les différents organismes,

Vu les crédits inscrits au budget 2021,

Vu les demandes de subventions présentées par les structures,

Considérant que les subventions des structures conventionnées doivent faire l'objet d'un vote spécifique,

Considérant l'intérêt local des actions financées par les subventions et qu'il convient de répondre aux demandes des organismes afin d'assurer la continuité des activités offertes aux habitants,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer les subventions permettant d'assurer le fonctionnement et les actions des structures désignées en annexe.

Les subventions seront versées en une seule fois sauf autres dispositions figurant dans les différentes notifications de subventions.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-133963-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**LOGICIEL DE GESTION FINANCIÈRE E-SEDIT
MODALITÉS DE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION
CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le marché n°2021-93 du 1^{er} février 2021 conclu par la Communauté urbaine du Grand Reims avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) pour l'acquisition de la solution logicielle de gestion financière E SEDIT GF de la société Berger Levrault,

Considérant que seule une entité pouvait contractualiser avec l'UGAP et qu'en conséquence la Communauté urbaine du Grand Reims a supporté seule les coûts d'acquisition du logiciel,

Considérant que la Ville doit rembourser à la Communauté urbaine du Grand Reims la part de la dépense d'acquisition lui incombant, à savoir, 47%,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté urbaine du Grand Reims permettant le remboursement à la Communauté urbaine du Grand Reims de la quote-part des dépenses liées à l'acquisition de la solution logicielle E SEDIT de Berger Levrault, soit 115 943 €.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-134297-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54
Représenté(s) : 5
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Mme Nathalie MIRAVETE

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**RESTRUCTURATION DE LOGEMENTS COLLECTIFS
7 PLACE DES ARGONAUTES - CHATILLONS - REIMS
GARANTIE D'EMPRUNT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2252-1 et L. 2252-2,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Code Civil et notamment l'article 2298,

Vu le règlement d'octroi des garanties d'emprunt,

Vu le contrat de prêt n°126291 d'un montant de 1 100 000 € entre la SA d'HLM Plurial Novilia, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant la demande par laquelle la SA d'HLM Plurial Novilia sollicite la garantie de la Ville pour un emprunt d'un montant total de 1 100 000 € constitué d'1 ligne de prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer la restructuration de 18 logements collectifs situés 7 Place des Argonautes (8^{ème} et 11^{ème} étage) à Reims,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 20 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 100 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°126291 constitué d'1 ligne de prêt. Ledit contrat est joint, en annexe, et fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques principales du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes : Il s'agit d'un Prêt Amélioratif d'une durée de 30 ans avec un taux d'intérêt de 1,1%.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- . la garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- . sur notification des impayés par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour leur paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

. la Ville s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'emprunteur tout acte et documents liés à la garantie d'emprunt.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-133262-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54
Représenté(s) : 5
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Mme Nathalie MIRAVETE

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**RÉHABILITATION DE 112 LOGEMENTS INDIVIDUELS
QUARTIER NEUFCHÂTEL À REIMS
GARANTIE D'EMPRUNT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2252-1 et L.2252-2,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Code Civil et notamment l'article 2298,

Vu le règlement d'octroi des garanties d'emprunt,

Vu le contrat de prêt n°126927 d'un montant de 3 120 000 € entre la SA d'HLM Plurial Novilia, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant la demande par laquelle la SA d'HLM Plurial Novilia sollicite la garantie de la Ville pour un emprunt d'un montant total de 3 120 000 € constitué de 3 lignes de prêt et souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer la réhabilitation de 112 logements individuels situés dans le quartier Neufchâtel à Reims, 146 à 162 rue de Neufchâtel / 1 à 11 rue Molière / 2 à 12 rue Jean XXIII / 2 à 18 rue Edouard / 1 à 78 rue Abbé Miroy / 26 à 44 rue Jean XXIII / 50 à 80 rue Jean XXIII / 86 à 152 rue Jean XXIII / 57 à 67 rue du 12^{ème} Escadre d'aviation / 67 à 77 rue Cellier,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 20 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 120 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°126927 constitué de 3 lignes de prêt. Ledit contrat est joint, en annexe, et fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques principales des trois prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes : deux Prêts Amélioration (dont un éco-prêt) d'une durée de 20 ans avec des taux d'intérêt de 0,05% et de 0,58%, et un Prêt de Haut de Bilan sur 30 ans à 0,23%.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- . la garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

- . sur notification des impayés par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour leur paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
 - . la Ville s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'emprunteur tout acte et documents liés à la garantie d'emprunt.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-133267-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54
Représenté(s) : 5
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Mme Nathalie MIRAVETE

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 57 Contre : 1 Abstention : 0

**CONSTRUCTION DE 38 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
ZAC DAUPHINOT - REMA'VERT - ILOT C2
21 RUE EMILE FROISSART / LOUIS ARMAND/ ALLÉE LUCIE AUBRAC À REIMS
GARANTIE D'EMPRUNT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2252-1 et L.2252-2,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Code Civil et notamment l'article 2298,

Vu le règlement d'octroi des garanties d'emprunt,

Vu le contrat de prêt n°127070 en annexe signé entre la SA d'HLM Plurial Novilia ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Considérant la demande par laquelle la SA d'HLM Plurial Novilia sollicite la garantie de la Ville pour un emprunt d'un montant total de 4 870 011 € constitué de 5 lignes de prêt et souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer la construction de 38 logements situés ZAC Dauphinot – Réma'Vert – Ilot C2 21 rue Emile Froissart, Louis Armand et allée Lucie Aubrac à Reims,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 20 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 870 011 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°127070 constitué de 5 lignes de prêt,

Ledit contrat est joint, en annexe, et fait partie intégrante de la présente délibération. Les caractéristiques principales des prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes : deux des 5 lignes de prêts sont indexées sur le livret A et les autres sur un taux fixe. Les durées des prêts sont de 40 et 50 ans avec les taux d'intérêt suivants : 0,36%, 1,06% et 1,61%.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

. la garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- . sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- . la Ville s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'emprunteur tout acte et documents liés à la garantie d'emprunt.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-133322-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**FONDATION DU PATRIMOINE
CONVENTION DE PARTENARIAT 2021-2024**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,

Vu sa délibération n°CM 2015-11 du 26 janvier 2015 autorisant l'adhésion de la Ville à la Fondation du Patrimoine,

Considérant que la Fondation du Patrimoine a pour but de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine,

Considérant l'intérêt de la Ville de développer le mécénat en faveur de la conservation, de la restauration et de la valorisation du patrimoine de la ville,

Considérant qu'il convient de rappeler les modalités d'action entre la Ville et la Fondation du Patrimoine dans une convention pluriannuelle de partenariat,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 19 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat 2021-2024 avec la Fondation du Patrimoine fixant les modalités de partenariat.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-129914-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Mme Véronique MARCHET, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

**INVENTAIRE DU PATRIMOINE SUR LE CŒUR D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE
CONVENTION CADRE DE MUTUALISATION DE MOYENS 2022-2026
AVEC LA RÉGION GRAND EST**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du patrimoine,

Vu le Code de l'urbanisme notamment ses articles L313-1 et suivants et R313-1 et suivants,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, notamment son article 95,

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu le décret n° 2005-834 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi du 13 août 2004 et relatif aux services chargés des opérations d'Inventaire général du patrimoine culturel,

Vu le décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi du 13 août 2004 et relatif au contrôle scientifique et technique de l'Etat en matière d'Inventaire général du patrimoine culturel et au Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel,

Vu le décret n° 2007-20 du 4 janvier 2007 fixant les modalités du transfert définitif aux Régions des services régionaux de l'Inventaire général du patrimoine culturel,

Vu sa délibération n°CM-2016-23 du 1^{er} février 2016, approuvant le lancement de l'étude de création du site patrimonial remarquable (S.P.R.) de Reims et autorisant la signature de la convention cadre afférente avec l'Etat,

Vu sa délibération n° CM-2016-382 du 15 décembre 2016, autorisant Monsieur le Maire à signer la convention cadre avec la Région Grand Est pour la participation de la Ville à l'Inventaire général,

Vu sa délibération n°CM-2019-161 du 25 juin 2019 et la délibération du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims n°CC-2019-125 du 27 juin 2019, émettant un avis favorable sur le projet de périmètre du site patrimonial remarquable (SPR),

Vu la proposition de classement adressée au ministre chargé de la culture le 28 août 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture du 19 septembre 2019 émis sur le périmètre proposé et sa recommandation sur l'élaboration d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur sur tout ou partie de ce site patrimonial remarquable,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2019 prescrivant, sur le territoire de la Ville, l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de classement au titre de site patrimonial remarquable du centre-ville de Reims,

Vu le résultat de l'enquête publique et l'avis favorable du 29 février 2020 émis par le commissaire enquêteur,

Vu l'arrêté du 28 mai 2020 portant classement du site patrimonial remarquable de Reims,

Vu l'inscription au Journal Officiel du 7 juin 2020,

Considérant que la convention-cadre signée avec la Région dans la période 2017-2021 est arrivée à échéance,

Considérant le souhait de la Ville, dans le cadre de sa politique patrimoniale, de participer à l'Inventaire général avec la Région Grand Est,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, évènements culturels, festivals et animations de rue du mardi 19 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec la Région Grand Est, la convention cadre de mutualisation de moyens pour la période 2022-2026, relative à l'inventaire du patrimoine sur le cœur de l'agglomération de la Ville et notamment sur le périmètre du site patrimonial remarquable.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-133099-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**ELABORATION CONJOINTE DU PLAN DE GESTION DU BIEN CATHÉDRALE, PALAIS DU TAU,
BASILIQUE SAINT-REMI ET MUSÉE SAINT-REMI INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL DE
L'UNESCO
CONVENTION DE PARTENARIAT ET CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC
LE CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX ET L'ETAT - DRAC GRAND-EST**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Patrimoine et notamment ses articles L.612-1, R.612-1 et 2,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8, qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant le schéma d'orientations pour la culture, afin de mettre en œuvre le plan de gestion des biens inscrits en 1991 dans « une vision nouvelle et intégrative du développement urbain »,

Vu sa délibération n°CM-2019-282 du 21 novembre 2019 adoptant le Projet Scientifique et Culturel du musée Saint-Remi, en appui au futur plan de gestion,

Vu la convention-cadre signée le 3 juin 2016 avec l'Etat afin de doter la Ville d'un Site Patrimonial Remarquable compte-tenu de l'intérêt architectural, urbain et paysager du centre-ville, notamment le patrimoine de la reconstruction,

Vu la convention du 16 novembre 1972 relative à la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel adopté par la conférence générale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture,

Considérant la nécessité d'élaborer conjointement avec l'État et le Centre des Monuments Nationaux un plan de gestion du bien Cathédrale, Palais du Tau, Basilique et Musée Saint-Remi,

Considérant qu'il convient, en conséquence, de fixer les modalités d'élaboration conjointe de ce plan de gestion dans le cadre d'une convention,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel de lancer une consultation commune avec l'État et le Centre des Monuments Nationaux afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, les marchés nécessaires à l'élaboration du plan de gestion,

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 19 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat, pour une durée de 3 ans, précisant l'engagement de l'Etat, du Centre des Monuments Nationaux et de la Ville pour l'élaboration conjointe du plan de gestion, ainsi que la constitution de comités de pilotage et de suivi,

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes entre les partenaires pour les marchés relatifs à l'élaboration du plan de gestion, pour un durée de 3 ans,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner l'État en tant que coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-133395-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE COMPLÉMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-18, L.2122-18, L.2122-19, L.2122-21 à L2122-23,

Vu sa délibération n°CM-2020-73 du 28 mai 2020 donnant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire,

Considérant qu'en vue de faciliter la gestion des affaires de la commune, il convient d'étendre cette délégation,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de compléter sa délibération n°CM-2020-73 du 28 mai 2020 afin de donner délégation à Monsieur le Maire en vue de fixer les tarifs de différents produits relevant des Etablissements culturels dans la limite de 1 000 €.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-134888-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

N'ont pas pris part au débat et au vote :

M. Philippe WATTIER

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

ASSOCIATION CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS POUR LES TOXICOMANES CONVENTION CADRE 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu sa délibération n°CM-2018-9 du 5 février 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec les différents partenaires dans le cadre du Contrat Local de Santé II de Reims 2018-2020, signée le 12 avril 2018,

Vu sa délibération n°CM-2020-110 du 6 juillet 2020 portant prorogation du Contrat Local de Santé (CLS2+) jusqu'au 22 décembre 2022, signée le 23 juillet 2020,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et n°CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Vu sa délibération n°CM-2018-317 du 12 novembre 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention cadre de partenariat avec l'association Centre d'Accueil et de Soins pour les Toxicomanes (CAST) et arrivant à échéance le 31 décembre 2021,

Considérant que la Ville témoigne de son intérêt sur les thématiques de la santé mentale et de la souffrance psychique des Rémois, notamment depuis la mise en place en juin 2009 du Conseil Local autour de la Souffrance Psychique,

Considérant son intervention en tant que partenaire et contributeur notamment sur la fiche action 3.2 « Point Ecoute Jeunes »,

Considérant que la pérennisation des actions en faveur des toxicomanes menées par le CAST s'intègre parfaitement dans le CLS,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission Solidarité, santé, famille, petite enfance, seniors et citoyenneté du mardi 19 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre avec l'association Centre d'Accueil et de Soins pour les Toxicomanes, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Marie DEPAQUY

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en
Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-133096B-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Mme Kim DUNTZE, M. Philippe WATTIER

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

**CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DE LA MARNE
ATTRIBUTION DE SUBVENTION
CONVENTION CADRE DE FONCTIONNEMENT ET DE PARTENARIAT 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Considérant l'intérêt de la Ville de soutenir les actions menées par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) de la Marne telles que notamment, l'accès aux droits, la lutte contre les violences faites aux femmes, la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de soutien de la Ville, pour 2021, dans une convention annuelle,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 20 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer une subvention de fonctionnement de 12 000 € au Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles de la Marne, au titre de l'année 2021,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre de fonctionnement et de partenariat 2021 afférente.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Xavier ALBERTINI

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-119934-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNICEF CONVENTION D'OBJECTIFS 2021-2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Ville et l'UNICEF ont souhaité établir un partenariat en faveur des droits de l'enfant,

Considérant que la Ville est reconnue, depuis 2003, comme « Ville amie des Enfants » au regard des différentes actions menées à destination des enfants,

Considérant que la Ville souhaite promouvoir les droits de l'enfant et garantir leur efficacité,

Considérant qu'il y a donc lieu d'établir une convention avec l'UNICEF afin de définir les modalités de collaboration entre les 2 parties,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mercredi 20 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de renouveler l'adhésion de la Ville à l'UNICEF pour un montant annuel de 200 euros,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'UNICEF pour une durée de 5 ans.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Véronique MARCHET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-132930-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

N'ont pas pris part au débat et au vote :

M. Raphaël BLANCHARD, Mme Patricia GRAIN, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Freddy THOMAS

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

RETRANSMISSION DES RENCONTRES SPORTIVES AU COMPLEXE RENÉ TYS CONVENTION AVEC LA RÉGIE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Considérant que la ville est propriétaire du complexe René Tys,

Considérant que la Régie des Equipements Sportifs Municipaux est gestionnaire de ce complexe,

Considérant que l'intervention d'un producteur d'œuvres audiovisuelles est nécessaire pour permettre la retransmission des matchs de basketball, handball et volleyball,

Considérant la nécessité de signer une convention afin de définir les engagements respectifs des deux parties,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mercredi 20 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Régie des Equipements Sportifs Municipaux afin de définir les engagements respectifs des deux parties dans le cadre des retransmissions des matchs notamment de basketball, handball et volleyball, des équipes professionnelles jouant dans les salles Jean Armand et Bernard Lavergne au Complexe René Tys.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-132848-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54
Représenté(s) : 5
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Mme Nathalie MIRAVETE

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**CHAMPAGNE BASKET
SAISON 2021 2022
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
REDISTRIBUTION DES PLACES ACQUISES
CONVENTIONS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Sport,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu sa délibération n°CM-2021-208 du 27 septembre adoptant la charte du sport de la Ville,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Vu la convention liant l'association Champagne Châlons Reims Basket et la Société par Actions Simplifiée (S.A.S.) Champagne Châlons Reims Basket Pro,

Vu les demandes de subvention de l'association et de la S.A.S. Champagne Châlons Reims Basket Pro,

Considérant que l'activité de la S.A.S. Champagne Chalons Reims Basket Pro est la gestion de l'équipe professionnelle évoluant en ligue professionnelle de la Ligue Nationale de Basket-ball,

Considérant que le centre de formation, rattaché à l'équipe professionnelle de la S.A.S. Champagne Châlons Reims Basket Pro, est géré par l'association support CCRB,

Considérant le rayonnement de ce club sur le territoire national et son impact positif pour la Ville,

Considérant qu'il importe de formaliser les rapports avec la S.A.S. Champagne Basket et avec l'association Champagne Châlons Reims Basket,

Considérant que la Ville achète, par le biais d'un marché public, des places pour les matchs du Champagne Châlons Reims Basket (CCRB), qu'elle redistribue à des structures qu'elle a identifiées,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mercredi 20 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à :

signer la convention avec l'association Champagne Châlons Reims Basket, en vue de lui attribuer une subvention de 140 000 €, dont 102 300 € sur les crédits ouverts au budget 2021 et 37 700 € sur les crédits à ouvrir au budget 2022, au titre du centre de formation,

signer, avec la Société par Actions Simplifiée Champagne Châlons Reims Basket Pro, la convention définissant les missions d'intérêt général que devra mener la S.A.S. et lui attribuer une subvention de 394 160 €, dont 269 000 € sur les crédits ouverts au budget 2021 et 125 160 € sur les crédits à ouvrir au budget 2022,

redistribuer les places acquises auprès de la S.A.S. Champagne Châlons Reims Basket Pro aux structures identifiées par la Ville, à savoir notamment les associations sportives rémoises remplissant des missions d'intérêt général et notamment, celles affiliées à une fédération sportive ou scolaire.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Raphaël BLANCHARD

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-127108-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**CHAMPIONNAT DE FRANCE DIX DANSES ET SHOWDANCE
MISE À DISPOSITION DE MOYENS
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CLUB RÉMOIS DE DANSE SPORTIVE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu sa délibération n° CM-2020-291 du 14 décembre 2020 fixant les tarifs des services publics municipaux pour l'année 2021,

Vu sa délibération n° CM-2021-208 du 27 septembre 2021 adoptant la Charte du Sport de la Ville,

Considérant que l'association « Club Rémois de Danse Sportive » organise le championnat de France dix danses et showdance le samedi 4 décembre 2021 au complexe sportif René Tys,

Considérant que l'association « Club Rémois de Danse Sportive » sollicite le soutien logistique de la Ville pour l'organisation de cette manifestation qui revêt un caractère d'intérêt général,

Considérant l'intérêt de la Ville de soutenir cette association,

Considérant qu'il convient de déterminer les moyens mis en œuvre par la Ville pour soutenir cette manifestation,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mercredi 20 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Club Rémois de Danse Sportive précisant les modalités de mise à disposition, à titre gracieux, de moyens logistiques pour l'organisation du championnat de France dix danses et showdance le samedi 4 décembre 2021 au complexe sportif René Tys.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Raphaël BLANCHARD

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-132767-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**CROSS NATIONAL DE REIMS
MISE À DISPOSITION DE MOYENS
CONVENTION AVEC L'ENTENTE FAMILY STADE DE REIMS ATHLÉTISME**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu sa délibération n°CM-2020-291 du 14 décembre 2020 fixant, pour 2021, les tarifs des services municipaux,

Considérant que l'association Entente Family Stade de Reims Athlétisme organise le Cross National de Reims le dimanche 12 décembre 2021 au parc de Champagne,

Considérant que l'association sollicite le soutien logistique de la ville pour l'organisation de cette manifestation qui revêt un caractère d'intérêt général,

Considérant l'intérêt de la Ville de soutenir cette association sportive,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mercredi 20 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition, à titre gracieux, de moyens humains et matériels avec l'association sportive Entente Family Stade de Reims Athlétisme dans le cadre de l'organisation du Cross National de Reims le 12 décembre 2021 au parc de Champagne.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Raphaël BLANCHARD

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-132794-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**20ÈME ÉDITION DE LA RANDONNÉE DES SACRES
MISE À DISPOSITION DE MOYENS
CONVENTION AVEC L'AMICALE SPORTIVE MUNICIPALE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu sa délibération n° CM-2020-291 du 14 décembre 2020 fixant les tarifs des services publics municipaux pour l'année 2021,

Considérant que l'association « Amicale Sportive Municipale » organise la 20^{ème} édition de la randonnée des Sacres le samedi 27 novembre 2021 au complexe sportif René Tys et dans les rues de la Ville,

Considérant que l'association sollicite le soutien logistique de la Ville pour l'organisation de cette manifestation qui revêt un caractère d'intérêt général,

Considérant l'intérêt de la Ville de soutenir cette association,

Considérant qu'il convient de déterminer les moyens mis en œuvre par la Ville pour soutenir cette manifestation,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mercredi 20 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de moyens humains et matériels, à titre gracieux, avec l'association Amicale Sportive Municipale dans le cadre de l'organisation de la Randonnée des Sacres le samedi 27 novembre 2021 au complexe sportif René Tys et dans les rues de la Ville.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Pour le Maire de Reims,



Par délégation,

Raphaël BLANCHARD

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-132868-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

N'ont pas pris part au débat et au vote :

M. Raphaël BLANCHARD, M. Stéphane LANG

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

**ASSOCIATION RÉMOISE DES ÉTUDIANTS EN STAPS
MISE A DISPOSITION DU STADE AUGUSTE DELAUNE
TABLE RONDE SUR LE SPORT SANTÉ
CONVENTION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L.2125-1,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu sa délibération n°CM-2020-291 du 14 décembre 2020 fixant, pour 2021, les tarifs des services municipaux,

Considérant que l'Association Rémoise des Etudiants en STAPS (ARES) organise une table ronde sur le thème du sport santé le 4 octobre 2021,

Considérant le souhait de l'ARES d'organiser cet évènement au Stade Auguste Delaune,

Considérant que l'ARES sollicite la gratuité concernant cette utilisation,

Considérant que cet évènement revêt un caractère d'intérêt général,

Considérant l'intérêt de la Ville de soutenir cette association,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mercredi 20 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention permettant la mise à disposition de locaux et de moyens humains et matériels, à titre gracieux, au profit de l'Association rémoise des étudiants en STAPS pour l'organisation de la table ronde sur le thème du sport santé le 4 octobre 2021 au Stade Auguste Delaune.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,



Le Maire de Reims

Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-133020-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54
Représenté(s) : 5
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Mme Nathalie MIRAVETE

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**DON DU SANG
PARTENARIAT STADE DE REIMS - ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
MISE À DISPOSITION DU STADE AUGUSTE DELAUNE
CONVENTION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu sa délibération n°CM-2020-291 du 14 décembre 2020 fixant, pour 2021, les tarifs des services municipaux,

Considérant que la SA Stade de Reims et l'Etablissement Français du Sang organisent une collecte de sang le 10 novembre 2021,

Considérant que le Stade Auguste Delaune apparait comme le lieu privilégié pour l'organisation de cette collecte,

Considérant que la SA Stade de Reims sollicite la gratuité concernant l'utilisation exceptionnelle de cet équipement, au profit de l'Etablissement Français du Sang,

Considérant que cet évènement revêt un caractère d'intérêt général,

Considérant l'intérêt de la Ville de soutenir cette initiative,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mercredi 20 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition, à titre gracieux, de locaux et de moyens humains et logistiques pour l'organisation d'une collecte de sang menée en partenariat par la SA Stade de Reims et l'Etablissement Français du Sang le 10 novembre 2021 au Stade Auguste Delaune.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Raphaël BLANCHARD

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-133125-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

N'ont pas pris part au débat et au vote :

M. Pascal LABELLE, Mme Laure MILLER

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLÈGE UNIVERSITAIRE SCIENCES PO CAMPUS
DE REIMS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture; visant notamment à favoriser l'accès à la culture pour tous et partout,

Considérant le soutien financier de la Ville pour la création du Campus du Collège universitaire Sciences Po à Reims en 2010 et plus particulièrement, la constitution du fonds documentaire initial de sa bibliothèque,

Considérant que ces livres appartiennent à la Ville, qu'il convient donc d'en définir le devenir au sein de la bibliothèque de Sciences Po,

Considérant que des conférences animées par Science Po se tiendront à la Bibliothèque municipale,

Considérant la vocation des bibliothèques, universitaires comme municipales, de contribuer à la culture, à l'information, aux loisirs et à la recherche documentaire,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 19 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Collège universitaire Sciences Po, Campus de Reims, définissant le partenariat culturel et professionnel entre la Bibliothèque municipale et la Bibliothèque de Sciences Po et fixant le devenir des ouvrages appartenant à la Ville et affectés à la Bibliothèque de Sciences Po.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-132951-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54
Représenté(s) : 5
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Mme Mounya TAGGAE

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
CYCLE DE CONFÉRENCES EURÊKA !
CONVENTION AVEC L'UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la politique culturelle de la Ville pour le mandat 2020-2026, visant à favoriser l'accès à la culture pour tous et partout,

Considérant la vocation des bibliothèques, universitaires comme municipales, de contribuer à la culture, à l'information, aux loisirs et à la recherche documentaire,

Considérant le partenariat qui existe depuis 2015 avec l'Université de Reims Champagne-Ardenne relative au cycle de conférences intitulé « Eurêka ! » qui vise à vulgariser des sujets scientifiques et qui est organisé avec la Bibliothèque universitaire à la Médiathèque Jean Falala,

Considérant l'intérêt pour la Ville de renouveler ce partenariat pour une durée d'un an renouvelable trois fois,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 19 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Université de Reims Champagne-Ardenne relative à l'organisation du cycle de conférences « Eurêka ! » qui se tiendra à la Médiathèque Jean Falala.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-127762-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
EXPOSITION CHADIA LOUESLATI
CESSION DE DROITS À TITRE GRACIEUX**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la propriété intellectuelle et notamment ses articles L.122-7 et suivants et L.131-1 et suivants,

Considérant la politique culturelle de la Ville pour les années 2020 à 2026, visant notamment à favoriser l'accès à la culture pour tous et partout,

Considérant l'exposition sur Chadia Loueslati, illustratrice et scénariste de BD, proposée par la Bibliothèque municipale du 5 novembre au 31 décembre 2021, à la Médiathèque Jean Falala, dans le cadre du festival littéraire « Au fil des ailes »,

Considérant que cette exposition présente des planches originales des ouvrages ainsi que des objets de son auteure,

Considérant qu'il convient d'encadrer la cession de ses droits d'auteure, à titre gracieux,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 19 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de cession de droits, à titre gracieux, avec Chadia Loueslati, dans le cadre du festival littéraire « Au fil des ailes » proposé par la Bibliothèque municipale du 5 novembre au 31 décembre 2021 à la Médiathèque Jean Falala.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-132604-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
MISE À DISPOSITION DE CONSERVATEURS D'ETAT
2022-2024**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990, qui dispose que la mise à disposition des conservateurs généraux et des conservateurs des bibliothèques ayant la qualité de fonctionnaires de l'Etat auprès des collectivités territoriales pour exercer leurs fonctions dans les bibliothèques classées n'est pas soumise à l'obligation de remboursement,

Vu le décret n°92-26 du 9 janvier 1992 portant statut particulier du corps des conservateurs des bibliothèques et du corps des conservateurs généraux des bibliothèques,

Vu sa délibération n°CM-2018-329 du 12 novembre 2018, autorisant la signature de la convention de mise à disposition de deux conservateurs d'Etat auprès de la Ville pour la direction de la Culture et de la Bibliothèque municipale et pour la sauvegarde et la valorisation des fonds patrimoniaux conservés à la bibliothèque Carnegie,

Considérant que cette convention arrive à échéance,

Considérant qu'il convient de renouveler ces mises à disposition,

Considérant l'accord de l'Etat,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 19 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec l'Etat, la convention 2022-2024 de mise à disposition de deux conservateurs des bibliothèques.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-125613-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 55
Représenté(s) : 4
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Mme Sarah DA COSTA, M. Alban DOMINICY, M. Pascal LABELLE, Mme Zabbaou LIMAN, M. Kevin PONCIN, Mme Mounya TAGGAE

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

**RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS MUSIQUES ET CULTURES ACTUELLES
COMPTES ADMINISTRATIFS 2020
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Régie des Equipements Musiques et Culturelles Actuelles (REMCA),

Vu les délibérations du Conseil d'administration de la Régie des Équipements Musiques et Cultures Actuelles du 24 mars 2021, ayant approuvé les comptes administratifs 2020 et des résultats de clôture de l'exercice 2020 du budget principal,

Vu la délibération du Conseil d'administration de la Régie des Équipements Musiques et Cultures Actuelles du 24 mars 2021, ayant approuvé les comptes administratifs et des résultats de clôture de l'exercice 2020 pour les budgets annexes débit de boissons et restaurations, et centre de formation,

Vu les documents budgétaires s'y rapportant,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, évènements culturels, festivals et animations de rue du mardi 19 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

après en avoir pris connaissance, de prendre acte de la communication des comptes administratifs 2020 de la Régie des Équipements Musiques et Cultures Actuelles, tels qu'annexés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-133426-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 55
Représenté(s) : 4
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Mme Sarah DA COSTA, M. Alban DOMINICY, M. Pascal LABELLE, Mme Zabbaou LIMAN, M. Kevin PONCIN, Mme Mounya TAGGAE

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

RÉGIE DES EQUIPEMENTS MUSIQUES ET CULTURES ACTUELLES
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021
MODIFICATION
AVENANT 3
CONVENTION FINANCIÈRE D'APPLICATION 2020-2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu sa délibération n° CM-2020-200 du 21 septembre 2020 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de Moyens 2020-2023 avec la REMCA, l'Etat – DRAC Grand-Est, la Région Grand-Est,

Vu sa délibération n°CM-2020-280 du 14 décembre 2020 approuvant le budget principal primitif pour l'exercice 2021, et notamment la subvention de fonctionnement pour la REMCA d'un montant de 1 389 024 €,

Vu sa délibération n° CM-2020-313 du 14 décembre 2020 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 à la Convention signée avec la REMCA dans le cadre du festival Far Away – Festival des arts en vue du versement d'une subvention supplémentaire de 2 500 €,

Vu sa délibération n°CM-2021-13 et n° CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité pour la Ville de Reims et le règlement d'attribution des subventions aux associations, modifié,

Vu sa délibération n°CM-2021-79 du 29 mars 2021 réduisant le montant de la subvention de fonctionnement attribuée à la REMCA pour l'exercice 2021, de 1 389 024 € à 1 204 235,82 €,

Vu sa délibération n° CM-2021-155 du 22 juin 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant 2 à la Convention pluriannuelle d'objectifs et de Moyens 2020-2023 signée avec la REMCA en vue du versement d'une subvention supplémentaire de 28 000 €,

Vu la convention financière d'application de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens multipartenariale 2020-2023 signée avec la REMCA,

Considérant la fin de la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux de stockage situés au 11 rue Pierre Maître à Reims à compter du 1^{er} août 2021, et le bail conclu par la REMCA aux fins de stockage de matériel au 12-14 impasse du Val Clair à Reims à compter du 17 juin 2021,

Considérant la demande de la REMCA de bénéficier d'un ajustement du montant de la subvention de fonctionnement de la Ville en conséquence,

Considérant la volonté de la Ville de tenir compte des dépenses engendrées par la location nouvelle de ces espaces de stockage, d'ajuster le montant de la subvention de fonctionnement 2021 en revalorisant la subvention de fonctionnement de 40 000 €, et en revalorisant cette subvention à concurrence de 50% du montant du loyer plafonné à 40 000 € maximum, à compter de l'année 2022,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 19 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention financière avec la REMCA pour 2020-2023, afin :

- d'ajuster le montant de la subvention de fonctionnement 2021 en la revalorisant de 40 000 €,
- de revaloriser à compter de l'année 2022, la subvention de fonctionnement à concurrence de 50% du montant du loyer plafonné à 40 000 € maximum.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-133980-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**MAISON COMMUNE DU CHEMIN VERT
BD-MANGA 2021-2022
RÈGLEMENT DU CONCOURS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Propriété Intellectuelle,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Considérant la politique culturelle de la Ville pour le mandat 2020-2026 donnant la priorité à l'éducation artistique et culturelle (EAC), dans l'objectif du « 100% EAC »,

Considérant les actions conduites par la Maison Commune du Chemin Vert, en faveur des pratiques artistiques amateurs encadrées par des artistes professionnels,

Considérant la volonté de la Ville d'organiser un concours réservé aux élèves et aux publics amateurs de moins de 18 ans sur la thématique de la bande dessinée et du manga,

Considérant qu'il convient de formaliser les modalités de participation et d'organisation de ce concours dans un règlement,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 19 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'adopter le règlement du concours BD/Manga 2021-2022.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-132538-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**MUSÉE DES BEAUX-ARTS
DESSINS ET BOIS GRAVÉ D'ISABELLE CHARLIER
INSCRIPTION À L'INVENTAIRE DU MUSÉE DES BEAUX ARTS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Patrimoine, notamment son article D. 451-18,

Vu sa délibération n° CM-2016-181 du 20 juin 2016 adoptant le projet scientifique et culturel du Musée des Beaux-Arts,

Vu sa délibération n° CM-2021-29 du 8 février 2021 adoptant le plan pluriannuel de valorisation des musées 2021-2025,

Considérant la politique culturelle de la Ville,

Considérant la nécessité pour la Ville d'enrichir le patrimoine rémois par l'acquisition d'œuvres et d'objets d'art en adéquation avec le projet scientifique et culturel du Musée des Beaux-Arts,

Considérant l'acquisition par la Ville de 178 dessins et 1 bois gravé d'Isabelle Charlier, pour un montant de 800 €,

Considérant qu'il convient de procéder à l'inscription des œuvres acquises à l'inventaire des biens affectés aux collections du Musée des Beaux-Arts,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 19 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'inscrire 178 dessins et un bois gravé d'Isabelle Charlier à l'inventaire des biens affectés aux collections du Musée des Beaux-Arts.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

Pour le Maire de Reims,



Par délégation,

Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-131918-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**MUSÉE DES BEAUX-ARTS
DON DE MADAME CHARLOTTE MARQ-GIRARD ET DE MONSIEUR BENOÎT MARQ
INSCRIPTION DES ŒUVRES À L'INVENTAIRE DES BIENS AFFECTÉS AU MUSÉE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Patrimoine, notamment son article D.451-18,

Vu l'attestation du 18 septembre 2021 par laquelle Charlotte MARQ-GIRARD et Benoît MARQ ont souhaité faire don à la Ville, pour le Musée des Beaux-Arts, d'un ensemble de 19 éléments d'une valeur de 171 000 euros,

Considérant la politique culturelle de la Ville,

Considérant la condition émise par les donateurs, à savoir l'apposition de la mention « don Charlotte et Benoit Marcq » et l'exposition des œuvres par roulement et une exposition dans les premières années de réouverture du musée,

Considérant l'intérêt patrimonial que revêtent ces œuvres pour la Ville,

Considérant l'avis favorable de la Commission scientifique régionale des collections des musées de France,

Considérant qu'il convient de procéder à l'inscription des œuvres à l'inventaire des biens affectés aux collections du Musée des Beaux-Arts,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 19 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accepter le don de Madame Charlotte MARQ-GIRARD et de Monsieur Benoît MARQ, constitué d'un ensemble de 18 vitraux et d'une aquarelle, crayon graphite, lavis de gouache et rehauts sur papier,

de prendre acte des conditions émises par les donateurs,

d'inscrire les œuvres à l'inventaire des biens affectés aux collections du Musée des Beaux-Arts,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce don.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-123712-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**FÊTES DE FIN D'ANNÉE
MISE EN PLACE D'UN VILLAGE GOURMAND
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SNCF GARES & CONNEXIONS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Ville accorde une attention particulière au renforcement de son attractivité par la mise en place de manifestations de retentissement national voire international,

Considérant que le marché de Noël de Reims fait partie des événements phares mis en place sur notre territoire,

Considérant l'intérêt pour la Ville que de nombreuses actions de qualité viennent en complément du traditionnel marché de Noël sur le parvis de la Cathédrale,

Considérant le souhait de la SNCF Gares & Connexions de mettre en place un village gourmand sur le parvis de la gare, du 10 au 21 décembre 2021,

Considérant que la SNCF Gares & Connexions sollicite le soutien logistique de la Ville pour l'organisation de cette manifestation,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 20 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la SNCF Gares & Connexions précisant les modalités de mise à disposition, à titre gratuit, de 8 chalets pour la mise en place d'un Village Gourmand du 10 au 21 décembre 2021 sur l'esplanade François Mitterrand.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-132579-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 53 Contre : 6 Abstention : 0

**DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES DE DÉTAIL DE LA VILLE
POUR L'ANNÉE 2022
AVIS DU CONSEIL**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail et notamment son article L. 3132-26,

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu la délibération n°CC-2021-204 du Conseil communautaire du 30 septembre 2021 relative aux dérogations au repos dominical pour l'année 2022,

Vu la réunion de concertation organisée par la Ville le 28 juin 2021,

Vu les demandes des commerçants et associations de commerçants, des établissements FNAC, Hyper U, Carrefour Cernay, et des Galeries Lafayette, seul magasin de Reims appartenant à la branche « 4719A-Grands Magasins »,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 20 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'émettre un avis favorable en vue de prendre un arrêté permettant aux commerces de détail de la ville de Reims de déroger au repos dominical pour l'année 2022 :

pour les commerçants, dont les branches d'activités sont citées ci-dessous, 11 dérogations au repos dominical, aux dates suivantes :

- les 2 premiers dimanches des soldes d'hiver : 16 et 23 janvier,
- le dimanche des 3J de mars : 20 mars,
- les 2 premiers dimanches des soldes d'été : 26 juin et 3 juillet,
- le dimanche de la rentrée scolaire : 4 septembre,
- le dimanche des 3J d'octobre : 16 octobre,
- le dimanche du Black Friday : 27 novembre,
- les 3 dimanches de fin d'année : 4, 11 et 18 décembre,

APE	DESRIPTIF
4532Z	Commerce de détail d'EQUIPEMENTS AUTOMOBILES
4711A	Commerce de détail de PRODUITS SURGELES
4711B	Commerce d'ALIMENTATION GENERALE
4711C	SUPERETTES

4711D	SUPERMARCHES
4711E	MAGASINS MULTI-COMMERCES
4719B	AUTRES COMMERCES DE DETAIL en magasin non spécialisé
4721Z	Commerce de détail de FRUITS et LEGUMES en magasin spécialisé
4722Z	Commerce de détail de VIANDES et de PRODUITS A BASE DE VIANDE en magasin spécialisé
4723Z	Commerce de détail de POISSONS, CRUSTACES et MOLLUSQUES en magasin spécialisé
4724Z	Commerce de détail de PAIN, PATISSERIE et CONFISERIE en magasin spécialisé
4725Z	Commerce de détail de BOISSONS en magasin spécialisé
4729Z	AUTRES COMMERCES DE DETAIL ALIMENTAIRES en magasin spécialisé
4741Z	Commerce de détail d'ORDINATEURS, d'UNITES PERIPHERIQUES et de LOGICIELS en magasin spécialisé
4742Z	Commerce de détail de MATERIELS de TELECOMMUNICATION en magasin spécialisé
4751Z	Commerce de détail de TEXTILES en magasin spécialisé
4752A	Commerce de détail de QUINCAILLERIE, PEINTURES et VERRES en PETITES SURFACES (moins de 400m ²)
4752B	Commerce de détail de QUINCAILLERIE, PEINTURES et VERRES en GRANDES SURFACES (400m ² et plus)
4753Z	Commerce de détail de TAPIS, MOQUETTES et REVETEMENTS DE MURS et DE SOLS en magasin spécialisé
4754Z	Commerce de détail d'APPAREILS ELECTROMENAGERS en magasin spécialisé
4759B	Commerce de détail d'AUTRES EQUIPEMENTS DU FOYER
4761Z	Commerce de détail de LIVRES en magasin spécialisé
4762Z	Commerce de détail de JOURNAUX et PAPETERIE en magasin spécialisé
4763Z	Commerce de détail d'ENREGISTREMENTS MUSICAUX et VIDEO en magasin spécialisé
4764Z	Commerce de détail d'ARTICLES DE SPORT en magasin spécialisé
4765Z	Commerce de détail de JEUX et JOUETS en magasin spécialisé
4771Z	Commerce de détail d'HABILLEMENT en magasin spécialisé
4772A	Commerce de détail de la CHAUSSURE
4772B	Commerce de détail de MAROQUINERIE et d'ARTICLES de VOYAGE
4773Z	Commerce de détail de PRODUITS PHARMACEUTIQUES en magasin spécialisé
4774Z	Commerce de détail d'ARTICLES MEDICAUX et ORTHOPEDIQUES en magasin spécialisé
4775Z	Commerce de détail de PARFUMERIE et de PRODUITS DE BEAUTE en magasin spécialisé
4777Z	Commerce de détail d'ARTICLES d'HORLOGERIE et de BIJOUTERIE en magasin spécialisé
4778A	Commerce de détail d'OPTIQUE
4778C	AUTRES COMMERCES DE DETAILS SPECIALISES DIVERS
4779Z	Commerce de détail de BIENS d'OCCASION en MAGASIN

pour les hypermarchés, appartenant à la branche « 4711F - Hypermarchés », 8 dérogations au repos dominical, aux dates suivantes :

- les 2 premiers dimanches des soldes d'hiver : 16 et 23 janvier,
- le 1^{er} dimanche des soldes d'été : 26 juin,
- le dimanche de la rentrée scolaire : 4 septembre,
- le dimanche du Black Friday : 27 novembre,
- les 3 dimanches de fin d'année : 4, 11 et 18 décembre,

pour les Galeries Lafayette, appartenant à la branche « 4719A - Grands Magasins », 11 dérogations au repos dominical, aux dates suivantes :

- les 2 premiers dimanches des soldes d'hiver : 16 et 23 janvier,
- le dimanche des 3J de mars : 20 mars,
- les 2 premiers dimanches des soldes d'été : 26 juin et 3 juillet,
- le dimanche des 3J d'octobre : 16 octobre,
- les dimanches 20 et 27 novembre,

- les 3 dimanches de fin d'année : 4, 11 et 18 décembre,

pour les commerçants appartenant à la branche « 4743Z - Commerce de détail en matériels audio et vidéo en magasin spécialisé », 10 dérogations au repos dominical, aux dates suivantes :

- le 1^{er} premier dimanche des soldes d'hiver : 16 janvier,
- le 1^{er} dimanche des soldes d'été : 26 juin,
- les dimanches 4, 11 et 18 septembre,
- les dimanches 20 et 27 novembre,
- les 3 dimanches de fin d'année : 4, 11 et 18 décembre.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Marie-Inès ROMELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-132748-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 4

ETAT DES EMPLOIS MODIFICATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 3, 3-3 et 34 relatifs au recrutement d'agents contractuels,

Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu la circulaire interministérielle du 23 mars 1995 fixant l'état des emplois, à compter du 1^{er} janvier 1996, modifiée,

Vu sa délibération n° CM-2020-321 du 14 décembre 2020 fixant le régime indemnitaire,

Vu le Comité technique du 20 octobre 2021,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de créer et de supprimer les emplois de la collectivité,

Considérant, d'une part, les nécessités d'organisation et d'autre part, l'évolution des carrières des agents,

Considérant l'évolution du cadre légal et réglementaire pour ce qui concerne notamment les recrutements d'agents contractuels sur le fondement des 1° et 2° de l'article 3-3 et du II de l'article 3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de modifier l'état des emplois en transformant, à la direction des espaces verts, un poste d'adjoint technique en poste d'agent de maîtrise en vue de promouvoir son occupant inscrit sur la liste d'aptitude dans le cadre de la promotion interne et dont l'évolution des missions et des responsabilités permet cette nomination,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat sur le fondement de l'article 3-3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, pour le recrutement, à la direction des sports, au service établissements aquatiques et de glisse, d'un responsable des patinoires, sur un poste vacant existant au tableau des emplois figurant à l'annexe 1. Cet emploi existant au tableau des emplois devrait être pourvu par voie statutaire. Cependant, compte tenu de la nature même des fonctions exercées et en raison de l'absence de candidatures de titulaires adaptées, malgré la publicité de la vacance d'emploi, le recrutement sur ledit emploi s'effectuera par voie contractuelle par référence à l'indice majoré fixe afférent au 2^{ème} échelon du grade de conseiller des activités physiques et sportives, en vigueur à la date de la présente délibération, avec le régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Franck NOEL

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en
Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-132177-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PLAN DE FORMATION TRIENNAL 2021-2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, modifiée,

Vu la Loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la Loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique,

Vu le Comité Technique du 20 octobre 2021,

Considérant que la Loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale introduit le droit à la formation et l'obligation d'élaborer un plan de formation, soumis à l'avis du Comité Technique,

Considérant que l'article 164 de la Loi du 27 janvier 2017 relative à l'Egalité et à la Citoyenneté modifie l'article 7 de la Loi n°84-594 du 12 juillet 1984 afin de rendre obligatoire la présentation du plan de formation à l'organe délibérant,

Considérant que le plan de formation est le cadre de référence de la politique de formation, qu'il a été élaboré sous la forme d'un document prévisionnel triennal 2021–2023, autour d'axes stratégiques et de projets de services pris en compte pour l'identification des besoins en compétences et en accompagnement au changement,

Considérant que les axes stratégiques définis dans le cadre de ce plan de formation triennal sont : le développement des compétences métiers, les formations liées à la sécurité et aux conditions de travail, le développement des compétences managériales, le développement des compétences numériques et la lutte contre l'illectronisme, les valeurs du service public et la citoyenneté, l'égalité femmes-hommes, la laïcité, l'écologie, la sensibilisation au handicap, le réapprentissage des savoirs de base et la préparation aux concours et aux examens, les compétences formatives et l'accompagnement à la mise en place du télétravail,

Considérant que le plan de formation intègre également le développement des réseaux professionnels, les formations statutaires obligatoires, les formations à la prévention des risques professionnels, permis et habilitations, les formations de perfectionnement et l'accompagnement des projets individuels des agents,

Considérant que ces axes pourront, au cours de la période retenue, faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains des agents ou des services, et qu'il sera alors

possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de la collectivité et aux sollicitations des directions et services,

Considérant que sur la base d'une cotisation annuelle de 0,9% de la masse salariale de la collectivité, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) développe un large champ d'actions pour construire et mettre en œuvre des formations professionnelles obligatoires ou non, répondant au développement des compétences des agents, à leur évolution de carrière et à leur adaptation aux évolutions des métiers et des organisations, et que de ce fait, il est notre partenaire privilégié,

Considérant qu'outre ce partenariat et en fonction des objectifs de formation exprimés par les services et les agents, la Ville fait également appel à des prestataires extérieurs ou à des formateurs internes,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver le plan de formation triennal 2021-2023.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal et au budget annexe.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Franck NOEL

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-133001-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**PLAN LOCAL D'URBANISME
PRESCRIPTION DE LA RÉVISION ALLÉGÉE N°3
SITE DES CRAYÈRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et suivants, L. 153-8 à L.153-23 et L. 153-31 et suivants,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Reims approuvé le 30 septembre 2021,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims n°CC-2021-257 du 30 septembre 2021, approuvant la révision allégée n°1 du PLU de Reims,

Vu sa délibération n°CM-2021-255 du 27 septembre 2021, sollicitant la Communauté urbaine du Grand Reims afin de prévoir une révision allégée du PLU de Reims concernant le site sur lequel est implanté le Cercle Nautique des Régates Rémoises et définir les modalités de concertation,

Considérant que le Code de l'urbanisme permet d'utiliser une procédure de révision dite allégée lorsque cette révision a uniquement pour objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels ou est de nature à induire de graves risques de nuisance sans qu'il soit porté atteinte aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

Considérant l'opportunité et l'intérêt de la commune de réviser le PLU en utilisant cette procédure de révision « allégée » pour modifier le périmètre de l'espace boisé classé présent sur la parcelle de la rue des Crayères afin de l'ajuster à la réalité du terrain et de créer un nouveau périmètre d'espace boisé classé,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 20 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de solliciter la Communauté urbaine du Grand Reims afin d'engager une procédure de révision allégée du Plan Local Urbanisme (PLU).

de proposer à la Communauté urbaine du Grand Reims de mettre en œuvre, pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU révisé, les modalités de concertation suivantes :

- . mise à disposition du public d'un dossier sur le site internet de la Communauté urbaine du Grand Reims, et à la direction de l'urbanisme, de la planification, de l'aménagement et de l'archéologie, ainsi que d'un registre permettant aux habitants et usagers d'y consigner des observations,
- . parution d'articles d'information dans le bulletin municipal et/ou communautaire et sur le site internet de la Communauté urbaine du Grand Reims et/ou de la Ville.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Nathalie MIRAVETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.
Identifiant : 051-215104217-20211108-134087-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 1

C3C pôle services urbains

**ACTIVITÉS ÉVÉNEMENTIELLES DE CONGRÈS ET D'EXPOSITIONS
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
HOMOLOGATION DES TARIFS 2022
AVENANT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-1 et suivants,

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et son décret d'application n°2016-86 du 1^{er} février 2016 codifiés dans le Code de la Commande Publique en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019,

Vu sa délibération n°CM-2016-41 du 14 mars 2016, engageant la concertation préalable sur le projet Reims Grand Centre, dans le cadre des réflexions menées sur le centre-ville rémois,

Vu sa délibération n°CM-2016-94 du 2 mai 2016, approuvant le principe de délégation de service public afin d'assurer le financement, la conception, la construction, l'entretien, la maintenance, le gros entretien, le renouvellement et l'exploitation de la Grande Salle Évènementielle ainsi que la gestion du service public et autorisant le lancement la procédure,

Vu sa délibération n°CM-2018-225 du 24 septembre 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer le contrat de Délégation de Service Public des Activités Évènementielles, de Congrès et d'Expositions,

Vu le contrat de Délégation du Service Public pour assurer le financement, la conception, la construction, l'entretien, la maintenance, le gros entretien, le renouvellement et l'exploitation des Activités Évènementielles, de Congrès et d'Expositions, ainsi que la gestion du service public, signé le 2 octobre 2018 avec la société RMSIEC (ex : Campus participations 4), mandataire du groupement,

Vu la proposition de modification de l'annexe XV « grille tarifaire » transmise par RMSIEC,

Considérant que le Conseil doit homologuer les tarifs de la Délégation du Service Public, activités évènementielles de congrès et d'expositions, proposés par le concessionnaire applicables aux usagers.

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ayant pour objet de modifier la date d'indexation annuelle des tarifs ainsi que de substituer l'annexe XV « grille tarifaire » au contrat et d'homologuer les tarifs de la Délégation du Service Public activités évènementielles de congrès et d'expositions, proposés par le concessionnaire RMSIEC applicables aux usagers, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Mario ROSSI

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en
Préfecture le 9 novembre 2021.
Identifiant : 051-215104217-20211108-133365-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

COLLECTE DES DÉCHETS IMPLANTATION DE CONTENEURS À TEXTILE CONVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 donnant un objectif de réduction de 10% des déchets pris en compte dans le cadre du service public sur la période de 2010 à 2020,

Considérant la professionnalisation de la filière des textiles usagés et la mise en place d'un éco-organisme éco TLC, devenu Re_fashion, dans le cadre de la responsabilité élargie aux producteurs,

Considérant le rôle de la Communauté urbaine du Grand Reims dans la gestion des déchets et notamment dans des objectifs de prévention des déchets et de communication sur le tri,

Considérant l'engagement la Communauté urbaine du Grand Reims dans le programme territoire Zéro Déchet – Zéro Gaspillage pour une durée de 3 ans avec l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Considérant l'intérêt pour la Ville de faire partie intégrante du territoire accueillant des conteneurs à textile, dans le cadre de conventions avec la Communauté urbaine du Grand Reims et les entreprises de collecte,

Considérant la volonté de la Ville de favoriser le réemploi et le recyclage des textiles sur son territoire tout en favorisant les démarches d'insertion,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 20 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions permettant de fixer les conditions techniques d'implantation de conteneurs à textile avec la Communauté urbaine du Grand Reims et les entreprises de collecte de textile,

de participer avec la Communauté urbaine du Grand Reims au bilan de ce dispositif et des implantations mises en œuvre.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jacques AMMOURA

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-133162A-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**10 ANS DE L'ASSOCIATION ENSEMBLE2GÉNÉRATIONS REIMS
MISE À DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DES FÊTES
CONVENTION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu sa délibération CM-2020-291 du 14 décembre 2020 relative aux tarifs des Services municipaux 2021,

Vu la demande de mise à disposition gratuite de la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville le mercredi 24 novembre 2021 de l'association Ensemble2Génération pour l'organisation d'une manifestation pour fêter ses 10 ans d'existence,

Considérant que l'Association œuvre, en partenariat avec la Ville, en faveur du logement intergénérationnel,

Considérant le souhait de la Ville d'apporter son soutien logistique à cet événement, afin d'encourager la poursuite des projets de l'Association tendant à maintenir des liens de solidarité entre deux générations et à contribuer au maintien à domicile des personnes âgées,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville et des éventuels salons y attenants, ainsi que des moyens humains et matériels pour l'organisation d'une manifestation le mercredi 24 novembre 2021 afin de fêter les 10 ans d'existence de l'association Ensemble2Génération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

Pour le Maire de Reims,



Par délégation,

Elizabeth VASSEUR

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-133682-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

MISE SOUS PLI ET EXPÉDITION DE DOCUMENTS CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel de lancer des consultations communes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, un marché relatif à la mise sous pli et l'expédition de documents,

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, le marché relatif à la mise sous pli et l'expédition de documents,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Communauté urbaine du Grand Reims coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Pour le Maire de Reims,



Par délégation,

Mario ROSSI

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-134477-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

ACQUISITION DE VÊTEMENTS D'IMAGE ET DE CHAUSSURES DE VILLE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel de lancer une consultation commune avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, un marché pour l'acquisition de vêtements d'image féminins et masculins et de chaussures de ville,

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, le marché pour l'acquisition de vêtements d'image et de chaussures de ville,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Communauté urbaine du Grand Reims coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Mario ROSSI

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-132542-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

C3C pôle services urbains

ACQUISITION D'UNE PLATE-FORME D'HYPERVISION URBAINE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8, qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le regroupement des achats de plusieurs acheteurs en mutualisant les procédures de passation des marchés et qui prévoient la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant l'intérêt économique et organisationnel de lancer une consultation commune avec la Communauté urbaine du Grand Reims pour acquérir une plateforme d'hypervision destinée à l'usage de la Direction Voirie Circulation Eclairage afin de permettre la centralisation de la télégestion des équipements présents sur l'espace public,

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims pour acquérir une plateforme d'hypervision destinée à l'usage de la Direction Voirie Circulation Eclairage,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Communauté urbaine du Grand Reims, coordonnateur du groupement,

de définir que la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Mario ROSSI

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-132769-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

MARCHÉS RELEVANT DU DOMAINE DE LA COMMUNICATION CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel de lancer des consultations communes avec la Communauté urbaine du Grand Reims de Reims et le CCAS de Reims afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, les marchés de fabrication de signalétique événementielle avec ou sans pose et dépose et de fourniture d'objets promotionnels,

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims et le CCAS de Reims afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, les marchés de fabrication de signalétique événementielle avec ou sans pose et dépose et de fourniture d'objets promotionnels,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Ville de Reims coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Mario ROSSI

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-132202A-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**HÉBERGEMENT ET MAINTENANCE DE LA PLATEFORME DE DÉMATÉRIALISATION DES
MARCHÉS "MPE"
CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel de lancer des consultations communes avec la Communauté urbaine du Grand Reims, le CCAS de Reims, la Régie des Equipements Municipaux Sportifs et la Caisse des écoles de Reims afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, un marché pour l'hébergement et la maintenance de la plateforme de dématérialisation des marchés « MPE »,

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims, le CCAS de Reims, la Régie des Equipements Municipaux Sportifs et la Caisse des écoles afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, le marché pour l'hébergement et la maintenance de la plateforme de dématérialisation des marchés « MPE »,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Communauté urbaine du Grand Reims coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Mario ROSSI

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-133192-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 55
Représenté(s) : 4
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Mme Sarah DA COSTA, M. Alban DOMINICY, M. Pascal LABELLE, Mme Zabbaou LIMAN, M. Kevin PONCIN, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Philippe WATTIER

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

**MAINTENANCE, ÉVOLUTION ET PRESTATIONS ASSOCIÉES DE LA SOLUTION DE
BILLETTERIE SECUTIX
CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel de lancer des consultations communes avec la Communauté urbaine du Grand Reims, la Comédie de Reims, la Cartonnerie (REMCA), le Manège de Reims, l'Opéra de Reims et l'association les Flâneries Musicales de Reims afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, un marché relatif à la maintenance, l'évolution et les prestations associées de la solution de billetterie Secutix.

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims, la comédie de Reims, la Cartonnerie (REMCA), le Manège de Reims, l'Opéra de Reims et l'association les Flâneries Musicales de Reims afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, le marché relatif à la maintenance, l'évolution et les prestations associées de la solution de billetterie Secutix,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Ville coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Mario ROSSI

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-132183A-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**OPÉRA DE REIMS
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
RAPPORT D'ACTIVITÉ SAISON 2019-2020
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu sa délibération n°CM-2018-126 du 14 mai 2018 approuvant le choix du délégataire de service public, la SARL Scènes d'Œuvres Lyriques, pour l'exploitation de l'Opéra de Reims pour une durée de 5 ans,

Vu le contrat d'affermage signé le 6 juin 2018 avec la SARL Scènes d'Œuvres Lyriques et ses avenants subséquents,

Vu le rapport du commissaire aux comptes attestant que les comptes de la SARL Scènes d'Œuvres Lyriques sont sincères et exacts,

Vu le rapport d'activité 2019-2020 transmis par le délégataire,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 19 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 21 octobre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

après examen de son contenu, de prendre acte du rapport d'activité de la Délégation de Service Public de l'Opéra de Reims pour la saison 2019-2020 tel qu'annexé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Mario ROSSI

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-133369-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53
Représenté(s) : 6
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Le lundi 8 novembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 2 novembre 2021, s'est réuni Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Philippe WATTIER, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Badia ALLARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Mario ROSSI a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Patrick TCHANGA

Vice Secrétaire : Edouard BARON

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL À L'EXÉCUTIF COMPTE RENDU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu sa délibération n°CM-2020-73 du 28 mai 2020,

Considérant que Monsieur le Maire doit rendre compte auprès du Conseil municipal des décisions prises en vertu des délégations accordées par le Conseil municipal,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte du compte rendu relatif à l'exercice des délégations accordées par le Conseil municipal à l'exécutif.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 9 novembre 2021 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211108-133106-DE-1-1